



## Créer votre compte sur ameli.fr

Le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> vous permet de vous inscrire à l'Assurance Maladie en France.

Une fois votre inscription finalisée, vous devez créer votre compte sur le site général [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

Sur ce compte, vous pourrez [entre autres]:

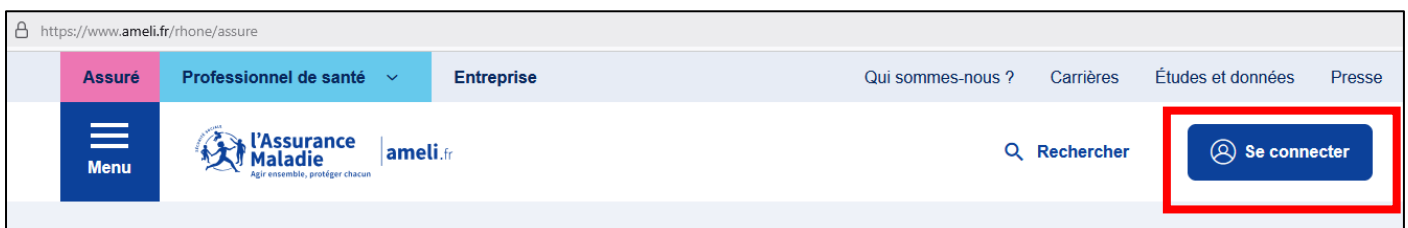
- Suivre vos remboursements
- Commander une nouvelle Carte Vitale en cas de perte ou de vol
- Télécharger votre *Attestation de droits* [parfois demandées par certaines administrations]
- Contacter l'Assurance Maladie

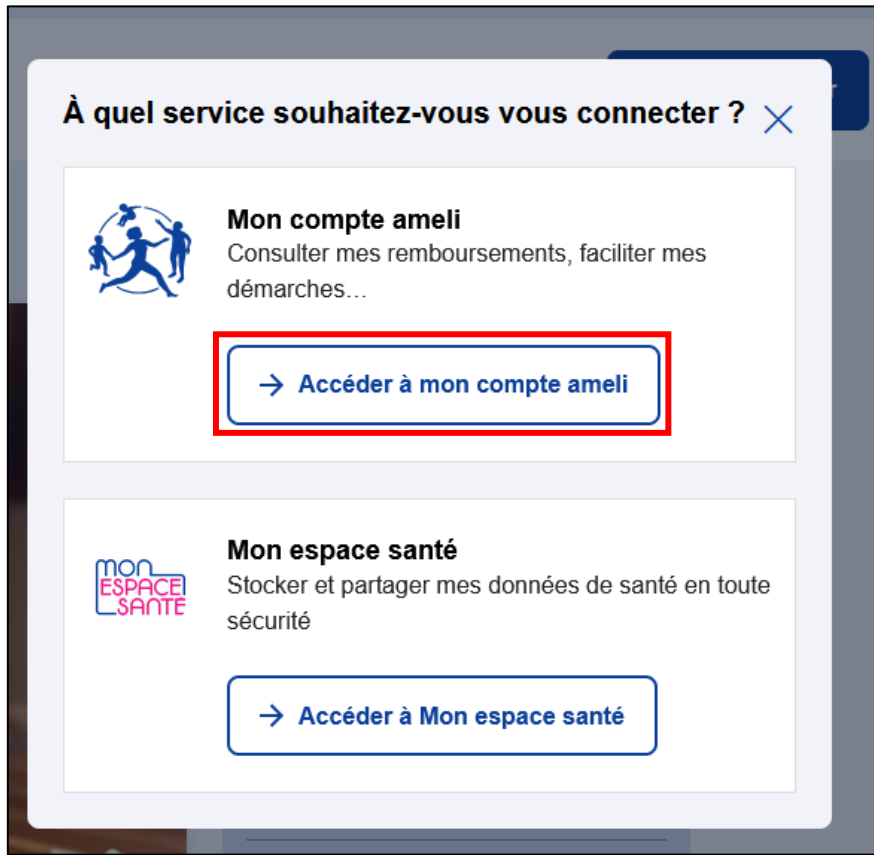
**Pour créer votre compte ameli.fr, vous devez avoir votre Carte Vitale.**

Vous aurez également besoin d'un code provisoire. Pour l'obtenir [par SMS]:

- Par téléphone au 3646;
- Dans une agence de l'Assurance Maladie [liste et adresse : <https://www.ameli.fr/rhone/assure/adresses-et-contact/points-accueil>].

Une fois que vous avez reçu votre code provisoire, rendez-vous sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)





**J'accède à mon compte ameli**

Tous les champs sont obligatoires.

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?

Mot de passe oublié ?

**ME CONNECTER**

Code reçu par SMS



## Création du compte ameli

1

2

3

### Mot de passe



Pour maintenir la confidentialité de vos informations, nous vous recommandons de ne pas choisir un mot de passe que vous utilisez déjà sur un autre site.

#### Votre mot de passe doit :

- Comporter entre 8 et 50 caractères
- Contenir des caractères latins (de a jusqu'à z sans accent) minuscules et majuscules
- Contenir un chiffre ou un caractère spécial parmi les suivants : ? ! \$ £ € @ & ( - + \_ ) = \* % / < > , . ; :
- Ne contenir que des caractères autorisés
- Ne pas contenir votre numéro de sécurité sociale, votre date de naissance ou une partie de celle-ci

*\* Champs obligatoires*

#### Nouveau mot de passe \*

Niveau indicatif de sécurité :

#### Confirmer le mot de passe \*

Annuler

Valider votre mot de passe



Compte ameli

### Création du compte ameli

1

2

3

#### Conditions générales d'utilisation du compte ameli

**Pour accéder aux services de votre compte, vous devez d'abord accepter les conditions générales d'utilisation.**

En adhérant au compte ameli, vous acceptez de ne plus recevoir vos relevés de prestations par courrier postal au profit d'une consultation en ligne.

La saisie d'une adresse mail est obligatoire pour bénéficier des services du compte. En renseignant et confirmant votre mail, vous acceptez de recevoir dans l'espace d'échanges du compte, tout ou partie des courriers et messages de l'Assurance Maladie.

Pour plus d'informations, [consultez les conditions générales d'utilisation détaillées.](#)

Vous déclarez avoir lu et acceptez les conditions générales d'utilisation détaillées précédemment.

Annuler

Passer à l'étape suivante

### Création du compte ameli

1

2

3

#### Vos informations

\* Champs obligatoires

Mail

Choisissez l'adresse mail que vous consultez régulièrement pour permettre les échanges avec l'Assurance Maladie

**Votre adresse mail \***

**Confirmer votre adresse mail \***

Téléphone portable

**Votre numéro de téléphone portable**

Votre adresse mail **personnelle**  
(pas universitaire)



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Compte ameli

VALIDATION DE MON EMAIL

Pour finaliser la création de votre compte, merci de cliquer sur le lien reçu par email.

A chaque connexion, vous devrez renseigner votre n° de Carte Vitale, votre mot de passe et un code reçu par email.

Vos coordonnées sont-elles à jour ?



Adresse postale, mail, téléphone... Vérifiez que vos informations sont exactes sur votre compte ameli.

Plus tard

Vérifier



Sur votre compte Ameli, certaines informations apparaissent **en rouge** :

**Médecin traitant** : C'est le médecin [généraliste ou spécialiste] que vous choisissez avec son accord et que vous déclarez à l'Assurance Maladie.

Il gère votre dossier médical et permet de coordonner votre parcours de soins (demande d'examen médicaux, renvoi vers un spécialiste etc.).

Avoir un médecin traitant permet de bénéficier d'un meilleur remboursement de vos frais de santé.

*Plus d'information* : <https://www.ucl.fr/international/international-student-desk/etre-en-regle/frais-de-sante/vous-etes-un-etudiant-dune-autre-nationalite-et-vous-possédez-un-visa/> > 1<sup>ère</sup> rubrique : Le système de santé, les tarifs et remboursements

**Mutuelle** : L'Assurance Maladie rembourse **une partie** de vos frais de santé.

Afin d'être mieux remboursé.e et si vous avez besoin de soins réguliers et spécifiques, vous pouvez souscrire à une mutuelle ou à la Complémentaire Santé Solidaire [CSS – mutuelle de l'Assurance Maladie].

*Plus d'information* : <https://www.ucl.fr/international/international-student-desk/etre-en-regle/frais-de-sante/vous-etes-un-etudiant-dune-autre-nationalite-et-vous-possédez-un-visa/> > 3<sup>ème</sup> rubrique : Les mutuelles et complémentaires santé / La CSS

**CEAM** : La Carte Européenne d'Assurance Maladie vous permet de bénéficier d'une prise en charge de vos soins de santé pendant un séjours temporaires dans un pays de l'Union européen, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande, en Suisse et au Royaume-Uni [pour un stage, une mobilité d'études, du tourisme].

*Plus d'information* : <https://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>

**\*FIN\***